

Lettre du SNUipp Isère

Jeudi 12 mars 2009

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

- **Soutien aux directeurs refusant base élèves : samedi 14 mardi à 10h30 à Notre Dame de Vault**
- **Base élèves : remerciements de l'IA aux directeurs d'école : signez la lettre ouverte !**
- **Grève du 19 mars : ne pas oublier la déclaration d'intention**
- **Règles du mouvement : signez la pétition**
- **Règles du mouvement : TRS à temps partiel, situations familiales : demander l'examen de votre situation**
- **Temps partiel 2009 : attention au délai du 15 mars**

■ **Soutien aux directeurs refusant base élèves : Rassemblement samedi 14 mars à Notre dame de Vault**

Samedi 14 mars à Notre Dame de Vault

- 9 h 30 : Rendez-vous devant la gare de Grenoble pour le co-voiturage.
- 10 h 30 : Rassemblement de soutien à Jean-Yves Le Gall, directeur de l'école de Notre Dame de Vault.
- 11 h 00 : Table ronde sur "le fichage de la jeunesse"

Venez nombreux !

Tract à diffuser et renseignements complémentaires sur ce lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article638>

■ **Base élèves, remerciements de l'IA aux directeurs d'école : signez la lettre ouverte !**

La campagne de signatures pour répondre à la provocation de l'IA n'est pas terminée.

La lettre se trouve sur le lien suivant : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article624>

Signez-là et renvoyez-nous-la.

■ **Grève du 19 mars : pensez à envoyer votre déclaration d'intention**

La journée d'action du 19 mars approche !

Pensez à nous renvoyer rapidement le nombre de grévistes de votre école et de nous informer de la mise en place ou non du SMA à : snu38@snuipp.fr

- Pensez à envoyer votre déclaration, elle doit parvenir avant lundi soir à l'IA par voie postale ou fax.

Modèle de lettre et fax de l'IA sur ce lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article628>

- Cette journée s'inscrit dans la poursuite des mobilisations pour la défense de l'école publique, dans un cadre interprofessionnel, public et privé. Vous trouverez plus d'infos sur notre site <http://38.snuipp.fr/>

Le très grand succès de la journée du 29 janvier, les actions des enseignants chercheurs, la mobilisation dans les IUFM contre la casse de la formation, la mobilisation du 11 mars...prouvent que l'école est au coeur des débats et de l'actualité.

La mobilisation pour le 19 mars s'annonce très forte. Il faut poursuivre et amplifier nos actions.

- Participez massivement aux manifestations :

- Bourgoin - Jallieu à 10h parking Diederichs
- Villefontaine à 14h30 devant le Medef
- Grenoble : 10 h Gare SNCF
- Roussillon : 10h - place des Cités
- Vienne : 14h - Sous Préfecture

Oui, une grève ça se voit ! Montrons-nous, colorés, dynamiques...et offensifs !

Attention, vous n'avez pas à répondre à qui que ce soit (pas plus police que administration de l'EN), ni par téléphone, ni directement. La seule obligation que nous ayons est de déclarer à l'IA notre intention de faire grève.

■ **Mouvement 2009 : signez la pétition !**

L'IA, malgré quelques modifications, n'entend toujours pas nos revendications. Signez massivement la pétition unitaire. Attention, pas de signature en ligne, il faut nous la renvoyer par courrier ou la remettre à un militant SNUipp le jour de la manif par exemple.

Vous trouverez la pétition sur ce lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article627>

■ **Règles du mouvement :**

- **TR à temps partiel : demandez l'examen de votre situation**

- Nous vous l'avons dit dans la lettre de lundi dernier. L'IA s'est engagée à examiner individuellement la situation des TR à temps partiel. Envoyez donc de toute urgence une demande d'examen de votre situation à l'IA. Envoyez-nous bien évidemment un double de votre demande.

- Signifiez avant le 15 mars que vous ne pouvez choisir entre le maintien sur votre poste et la conservation de votre temps partiel tant que vous n'avez pas eu de réponse à votre demande d'examen de situation individuelle.

- **Situations familiales :**

L'IA refuse de considérer d'autres situations familiales dans les éléments de barèmes que le rapprochement du lieu de travail du conjoint. Par contre elle propose d'examiner les situations individuelles au cas par cas. Si vous ne l'avez pas encore fait, le délai est maintenant dépassé mais tentez quand même de prendre contact avec l'assistante sociale de l'IA.

■ **Temps partiel 2009 : Attention au délai du 15 mars :**

La réglementation prévoit que les temps partiels peuvent être demandé jusqu'au 31 mars.

Par contre, l'IA de l'Isère demande que les demandes soient faites avant le 15 mars. Nous vous conseillons vivement de vous en tenir aux demandes de l'IA afin d'éviter des procédures longues pour faire valoir vos droits (temps partiel de droits) le cas échéant.

Pas de réponse *directement à ce mail mais à snu38@snuipp.fr*